

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00107

Numéro SIREN : 444 796 163

Nom ou dénomination : Société MASSA ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2022 sous le numéro de dépôt 22563

LUC POZZO DI BORGO

EXPERT COMPTABLE DIPLOME

**COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL
D'AIX EN PROVENCE**

Société MASSA ET ASSOCIES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 99 040 euros

Le Marco Polo, 31, Rue de Pologne

13010 MARSEILLE

R.C.S de MARSEILLE N°444 796 163

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

72 RUE SAINT-JACQUES 13006 MARSEILLE

TEL 04.91.53.14.30 – FAX 04. 91.53.14.55

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE

LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE

Société MASSA ET ASSOCIES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 99 040 euros

Le Marco Polo, 31, Rue de Pologne

13010 MARSEILLE

R.C.S de MARSEILLE N°444 796 163

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre acte unanime de la société du 30 septembre 2022 et en application des articles L.224-3 et L.223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de :

- Vous présentez notre analyse sur la situation de votre société ;
- Vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à :

- Contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- Analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Les derniers comptes annuels arrêtés par votre gérance au 31 décembre 2021 selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020 et qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître :

- Un chiffre d'affaires (HT) pour un montant de 108 295 euros ;

- Un bénéfice net de 41 533 euros ;
- Des capitaux propres de 125 623 euros dont un capital de 99 040 euros ;
- Une trésorerie immédiate enregistrée au débit de la banque de la société à hauteur de 84 348 euros et aucune dette auprès des établissements de crédit ;

De plus, nous avons obtenu par une lettre d'affirmation de la gérance :

- Qu'elle n'a pas eu connaissance d'événement passé ou prévisible susceptible de mettre en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation de la société ;
- Qu'aucun événement n'est intervenu postérieurement à la date de clôture du dernier exercice de nature à affecter de manière significative le montant des capitaux propres positifs à hauteur de 125 623 euros ;

Cependant, nous sommes amenés à formuler l'observation suivante : il ne nous a pas été communiqué, au cours des travaux que nous avons effectués, une situation comptable arrêtée de moins de 6 mois, la dernière clôture des comptes étant l'arrêté au 31 décembre 2021.

Ainsi, les 12 mois d'activité de l'exercice 2021 clôturent la période avec un résultat net positif de 160 456 euros et permettent de constater que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social pour un montant positif de 125 623 euros au 31 décembre 2021, malgré la crise sanitaire de la Covid-19 dont l'impact définitif reste encore à ce jour inconnu.

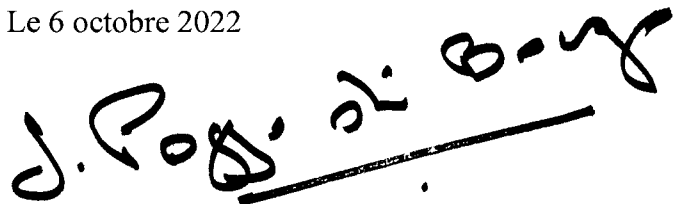
Il ne ressort pas d'avantage particulier.

Conclusion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital sur les comptes annuels arrêtés par votre gérance au 31 décembre 2021.

Fait à Marseille,
Le 6 octobre 2022



Le Commissaire à la transformation
Monsieur Luc Pozzo Di Borgo

LUC POZZO DI BORGO

EXPERT COMPTABLE DIPLOME

**COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRES LA COUR D'APPEL
D'AIX EN PROVENCE**

Société MASSA ET ASSOCIES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 99 040 euros

Le Marco Polo, 31, Rue de Pologne

13010 MARSEILLE

R.C.S de MARSEILLE N°444 796 163

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

72 RUE SAINT-JACQUES 13006 MARSEILLE

TEL 04.91.53.14.30 – FAX 04. 91.53.14.55

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE

LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE

Société MASSA ET ASSOCIES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 99 040 euros

Le Marco Polo, 31, Rue de Pologne

13010 MARSEILLE

R.C.S de MARSEILLE N°444 796 163

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre acte unanime de la société du 30 septembre 2022 et en application des articles L.224-3 et L.223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de :

- Vous présentez notre analyse sur la situation de votre société ;
- Vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à :

- Contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- Analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Les derniers comptes annuels arrêtés par votre gérance au 31 décembre 2021 selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020 et qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître :

- Un chiffre d'affaires (HT) pour un montant de 108 295 euros ;

- Un bénéfice net de 41 533 euros ;
- Des capitaux propres de 125 623 euros dont un capital de 99 040 euros ;
- Une trésorerie immédiate enregistrée au débit de la banque de la société à hauteur de 84 348 euros et aucune dette auprès des établissements de crédit ;

De plus, nous avons obtenu par une lettre d'affirmation de la gérance :

- Qu'elle n'a pas eu connaissance d'événement passé ou prévisibles susceptible de mettre en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation de la société ;
- Qu'aucun événement n'est intervenu postérieurement à la date de clôture du dernier exercice de nature à affecter de manière significative le montant des capitaux propres positifs à hauteur de 125 623 euros ;

Cependant, nous sommes amenés à formuler l'observation suivante : il ne nous a pas été communiqué, au cours des travaux que nous avons effectués, une situation comptable arrêtée de moins de 6 mois, la dernière clôture des comptes étant l'arrêté au 31 décembre 2021.

Ainsi, les 12 mois d'activité de l'exercice 2021 clôturent la période avec un résultat net positif de 160 456 euros et permettent de constater que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social pour un montant positif de 125 623 euros au 31 décembre 2021, malgré la crise sanitaire de la Covid-19 dont l'impact définitif reste encore à ce jour inconnu.

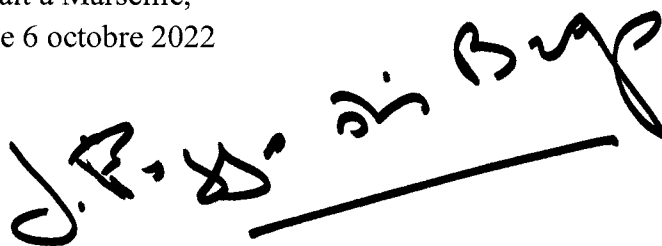
Il ne ressort pas d'avantage particulier.

Conclusion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital sur les comptes annuels arrêtés par votre gérance au 31 décembre 2021.

Fait à Marseille,
Le 6 octobre 2022



**Le Commissaire à la transformation
Monsieur Luc Pozzo Di Borgo**